

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 21 (1913)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Amiel a-t-il des ancêtres vaudois?  
**Autor:** Ritter, Eugène  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-18934>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui ne doit probablement son origine qu'à l'espionnage calomnieux de quelques perfides tessinois mécontents de la réformation qui les a culbutés (*avanti*). Cependant quelques-uns de ces réfugiés sont partis d'eux-mêmes ; d'autres ont reçu l'ordre de s'en aller ; et d'autres resteront.

L'hiver approche ; je fais bien des vœux pour que votre santé n'en souffre pas, et que « ce triste Lutin » qui vous a tant persécuté, oublie enfin la route de vous trouver. Faites agréer, je vous en prie, à Madame et à Mademoiselle votre nièce mes plus respectueuses et cordiales salutations. Veuillez me rappeler au souvenir de tous ces messieurs que j'eus le bonheur de connaître chez vous. Mes compagnons de voyage sont bien sensibles à votre souvenir et vous présentent leurs compliments. M. Zeltner reste toujours près de Varese, dans le domaine de son gendre M. Morosini. Et vous, mon cher, et très honoré Ami, ne m'oubliez pas, car je suis sincèrement avec la plus haute considération et véritable dévouement.

*Votre très-h. et très-obéiss. serviteur et concitoyen,*  
V. D'ALBERTI.

---

## AMIEL A-T-IL DES ANCÊTRES VAUDOIS ?

---

J'ai fait jadis quelques recherches sur la généalogie de Töpffer, et j'en ai publié le résultat dans la *Gazette de Lausanne* du 26 juillet 1887 ; je concluais en ces termes : « Cet » écrivain dont Genève est fière n'avait pas une goutte de » sang genevois. A considérer son ascendance avec soin, on » voit qu'il était Allemand aux trois quarts, si ce n'est da- » vantage ; et pour le reste, il était Vaudois. »

D'Amiel aussi, on peut dire qu'il n'avait pas dans ses veines une seule goutte de sang genevois. Si l'on remonte, en

effet, à ses quatre bisaïeuls, on peut établir, de son arbre ascendant, l'esquisse que voici :

Jean Amiel, J.-François Foriel	Chr. Zimmermann,
de Castres de Romans	d'Englisberg
en Languedoc. en Dauphiné.	du Locle. près de Berne.
Sam.-Frédéric Marie	D.-Frédéric Marianne
Amiel. Foriel.	Brandt. Zimmermann.
mariés à Genève, 30 avril 1785 mariés à Serrières, 22 novem. 1800	

Jean-Henri Amiel	et	Caroline Brandt
mariés à Auvernier, le 8 novembre 1820		

Henri-Frédéric Amiel  
né à Genève, le 27 septembre 1821.

M<sup>lle</sup> Berthe Vadier, dans le livre qu'elle a écrit sur le professeur Amiel<sup>1</sup> a raconté le mariage de son père avec la fille d'un horloger neuchâtelois. « En 1819, dit-elle, dans un voyage d'affaires à Neuchâtel, il n'avait fait que l'entre-voir, et s'en était épris ; la retrouvant, l'année suivante, orpheline et ruinée, il n'avait pas hésité à lui offrir son nom. »

Sur les descendants de la mère d'Amiel, nous n'avons que les renseignements bien sommaires indiqués dans le tableau qui précède<sup>2</sup>. Le nom de Brandt est germanique ; mais il semble que la famille Brandt, déjà depuis plus d'une génération, s'était établie en pays welsche<sup>3</sup>.

Quant aux descendants paternels du philosophe, nous avons des documents qui nous permettent de les connaître. C'est d'abord le contrat de mariage de son grand-père, Samuel-Frédéric Amiel, fils de feus Jean Amiel et *Elisabeth Diédet*, avec Marie Foriel, fille de feu Jean-François Foriel et de

<sup>1</sup> *Frédéric Amiel, étude biographique*. Paris, 1886, page 9.

<sup>2</sup> Ils m'ont été comm. par MM. Philippe Godet et Wavre. Cf. *Musée neuchâtelois*, 1896, page 122 ; 1912, page 228.

<sup>3</sup> Une parente de Caroline Brändt avait épousé en 1813 J. L. Lyanna, maître d'écriture à Genève. Cf. Galiffe, v. 498.

Marie Montilhon, de Romans en Dauphiné. Parmi les signatures qui figurent à ce contrat, on remarque celles de la mère et de la tante de l'épouse : Marie Montilhon, veuve de Jean-François Foriel, de Romans, et Anne Montilhon, veuve de Barthélemy Lagrange, d'Annonay. Elles sont mortes toutes deux à Genève : la première, le 19 février 1790 ; la seconde, le 4 septembre 1789. Notons encore les signatures de François et Barthélemy Lagrange, d'Annonay, qui avaient été reçus bourgeois de Genève le 25 juin 1771, et celles de J.-L. Audéoud et Frédéric Audéoud, parents de l'épouse par leur grand'mère paternelle, née Montilhon<sup>1</sup>.

J'ai souligné le nom d'Elisabeth Diédet. — Jean-David Diedei, citoyen de Lausanne, avait été reçu bourgeois de Genève, le 15 juin 1725 ; et il était devenu, dans cette dernière ville, la souche d'une lignée qui subsiste encore ; mais Elisabeth Diédet ne se rattache pas à cette souche. C'est dans une autre branche de cette famille vaudoise qu'on trouverait, j'imagine, la place de cette bisaïeule d'Amiel, si l'on voulait se donner la peine de rechercher dans les archives la mention de sa naissance et de son mariage.

Le 9 mai 1778, au moment où il fut reçu *habitant* de Genève, Samuel-Frédéric Amiel s'était fait inscrire comme fils de Jean Amiel, de Castres en Languedoc. Mais ce n'est pas directement du Midi de la France que les Amiel sont venus s'établir à Genève ; ils s'étaient fixés d'abord dans le Pays de Vaud, où vivait encore en 1790 Philibert Amiel, le frère de Samuel-Frédéric. Nous avons une tragique histoire à raconter de lui.

Le registre du Conseil de Genève, du 4 juin 1790, mentionne un procès-verbal du châtelain de Peney, de l'avant-veille, au sujet d'un cadavre trouvé au bord du Rhône, près de Chancy, arrêté dans le courant aux piquets d'une nasse,

<sup>1</sup> Cf. Galiffe. *Notices généalogiques*, IV. 20.

et tombé dans une telle putréfaction qu'il était absolument méconnaissable ; on n'y voyait point de traces de blessures ou de meurtrissures ; ce corps paraissait celui d'un homme âgé. On avait trouvé sur lui ses habits, sa chemise marquée P. A., *son argent montant à cinq louis*. Le cadavre fut enterré sur le bord du fleuve, vu le danger d'infection qu'il y aurait eu à le transporter ailleurs.

Le même registre, en date du 25 juin 1790, mentionne les déclarations de Samuel-Frédéric Amiel, habitant de Genève, et de Frédéric Amiel, de Nyon : le premier, frère ; le second, fils de Philibert Amiel ; d'où il résulte par des indices nombreux et pressants que ce cadavre était celui du dit Philibert Amiel, qui, « étant venu à Genève au mois d'avril dernier, et étant attendu à Nyon, de retour (*sic*) n'y avait point paru : les vapeurs mélancoliques dont il était atteint, ayant fait soupçonner qu'il avait attenté à sa vie, sans qu'on sût de quelle manière il avait péri. » — Le Conseil arrête qu'il sera expédié aux parents du défunt une attestation de sa mort.

Enfin, le 3 août 1790, le Conseil arrête, conformément à la demande de Jean et Frédéric Amiel, de Nyon, fils du défunt, qu'il sera inscrit sur le registre mortuaire de l'église de Chancy, que le 30 mai dernier, on a enterré un cadavre, trouvé dans le Rhône, qui a été certifié ensuite être celui d'Antoine-Philibert Amiel, de Nyon.

Le dossier de cette affaire, aux archives de Genève, renferme les déclarations du frère et du neveu du suicidé. Nous en citons quelques lignes :

8 juin 1790. Samuel-Frédéric, fils de Jean Amiel ; habitant, maître horloger ; 49 ans. « J'avais un frère plus âgé que moi de trois ans, nommé Philibert ; il demeurait à Nyon, où il exerçait la profession d'horloger ; il perdit sa femme, il y a deux ans ; depuis lors il était devenu mélancolique. J'en-

voyai à Nyon son fils mon neveu, qui demeure avec moi... »

— Signé : Frédéric AMIEL.

9 juin 1790. Frédéric, fils de Philibert Amiel, de Nyon ; horloger ; 25 ans. « Depuis la mort de ma mère, mon père n'a cessé d'être triste et mélancolique ; le voyant fort triste au mois d'avril dernier, dans un voyage qu'il fit à Genève, je l'invitai à venir demeurer chez mon oncle qui consentait à le recevoir ; il parut accepter cette offre, et partit pour Nyon, disant qu'il allait y préparer tout pour son départ. Ne recevant aucune de ses nouvelles, inquiet, je partis pour la Suisse ; je fus d'abord à Nyon, où je trouvai sa maison fermée. Mon frère me dit qu'il n'en avait aucune nouvelle. J'ai seulement appris par madame Meunier, de Nyon, que le sieur Lesderier, étant parti le 9 avril pour venir à Genève avec mon père, ils avaient déjeûné ensemble au Petit More ; et que mon père avait quitté le sieur Lesderier, en lui disant qu'il allait voir sa sœur. Je reconnus les culottes de velours noir et le gilet pour avoir appartenu à mon père, etc. » — Signé : Frédéric AMIEL, fils cadet.

Un suicide est toujours une faillite ; néanmoins, il y a suicide et suicide. On ne peut méconnaître quelque chose de touchant dans le désespoir de ce pauvre veuf, qui ne peut se consoler de la perte de sa femme qu'il aimait, et qui va chercher la mort dans les flots du Rhône, pour mettre un terme à son existence isolée.

Le philosophe Amiel écrivait à vingt-neuf ans : « Combien ne suis-je pas vulnérable ! Epoux, j'aurais mille façons de souffrir... » — Certes Amiel n'a jamais pensé au suicide, qui eût été chez lui un acte absolument insensé. Mais le petit-neveu était bien de la même famille que son grand-oncle : tous deux appartenaient à la race des *vulnérables*.

Eugène RITTER.